



## Plainte pour harcèlement téléphonique

Par **gigi94**, le **22/10/2013** à **11:09**

Bonjour  
Mon frère à porter plainte contre moi au procureur de la république pour motif harcèlement téléphonique malveillants, il s'avère que je peux prouver par mes relevés téléphoniques que je ne l'ai jamais appelé.  
Puis je à mon tour porter plainte contre lui pour avoir déposer une plainte mensongère et que dois je faire comme démarcher  
Merci à tous

Par **moisse**, le **22/10/2013** à **18:52**

Bonjour,  
[citation] il s'avère que je peux prouver par mes relevés téléphoniques que je ne l'ai jamais appelé. [/citation]  
Bon courage pour prouver qu'une chose n'existe pas.  
Imaginez que vous téléphoniez d'une cabine publique, de chez votre employeur, d'un mobile jettable...  
Ceci dit si vous n'êtes pas concerné, vous pourrez à votre tour déposer plainte pour une dénonciation calomnieuse lorsque la plainte primitive sera classée, ou que vous serez reconnu innocent.